

CHAMPIONNAT DE FRANCE PÊCHE de BORD de MER

JEUNES



CAHIER DES CHARGES

Le club organisant un Championnat de France de Pêche de Bord de Mer « Jeunes » s'engage à respecter le présent cahier des charges ainsi que le Règlement Fédéral qui lui sera fourni par la commission nationale « Bord de Mer » ayant approuvé sa demande.

L'organisation des Championnats de France de pêche de Bord de Mer tombe sous l'entière responsabilité de la Fédération. Elle doit superviser toute l'organisation et est entièrement responsable vis-à-vis des Clubs membres de la Fédération participants à cette manifestation.

La fin de la période des vacances scolaires d'été avant dernière ou dernière semaine d'août est fortement recommandée. Toute date proposée en dehors de cette période devra être approuvée préalablement par la Commission " Bord de Mer ".

CALENDRIER :

31 Janvier (dernier délai) :

La Commission « Bord de Mer » préviendra par courriel chaque Président Régional, de la mise sur le site de la Commission à savoir :

le nombre maximum de sélectionnés possible par Club de leur Comité
un exemplaire du cahier des charges

un formulaire d'intention de participation précisant les dates – lieux etc. du Championnat.

1 Mars (dernier délai) :

Les Clubs devront avoir répondu en renvoyant au Président de la Commission Nationale « Bord de Mer » le formulaire d'intention de participation précisant leur nombre de sélectionnés et accompagnateurs envisagés conforme au règlement en vigueur.

31 Mars (dernier délai) :

La Commission « Bord de Mer » adressera au Président du Club organisateur les formulaires d'intention de participation précisant le nombre total de sélectionnés et accompagnateurs par Club désirant participer au Championnat.

15 Avril (dernier délai) :

Après validation par la Commission Nationale « Bord de Mer » le Club organisateur adressera à chaque Club ayant renvoyé le formulaire d'intention de participation un dossier d'inscription accompagné d'un programme comprenant :

- Nom du Club Organisateur
- Noms des responsables (adresses – téléphone – e-mails)
- Conditions d'accueil et d'hébergement (obligatoire)
- Programme journalier des compétitions (heures des manches repas etc)
- Tirage au sort (heure – lieu)
- Fiche technique (tailles minimales – zones de pêche – appâts – etc.)

A charge au Club de faire des photocopies en fonction du nombre de sélectionnés.

10 Juin (dernier délai) :

Chaque Club adressera, sous pli recommandé, au Club organisateur les dossiers d'inscriptions correspondants à leurs sélectionnés sous réserve d'avoir fait 3 concours qualificatifs fédéraux entre le 1^{er} Janvier 2009 et le 31 mai 2010. A charge pour le Club organisateur de transmettre, dès réception, par courriel, les noms – prénoms – Club – Comité – au responsable de la Commission chargé du contrôle..

20 Juin :

Sur demande du Club organisateur, la Commission " Bord de Mer " avertira les Présidents de Clubs qui n'auraient pas répondu.

1 Juillet : Clôture définitive des inscriptions

COÛTS :

Le coût de l'engagement (frais d'inscription) est fixé à **8 €**.

L'hébergement doit obligatoirement être proposé par le Club organisateur. Il est au choix des participants.

Son montant ainsi que les prestations complémentaires (repas de clôture - paniers repas – appâts etc...) seront fixés par l'organisateur.

Les prestations complémentaires (non obligatoires) sont laissées au choix de l'organisateur et des participants.

En cas de désistement, le remboursement des sommes perçues est laissé à l'initiative de l'organisateur sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif. Les modalités de remboursement doivent figurer dans le dossier d'inscription.

Prévoir dans le budget, l'hébergement du Président de la Commission Nationale Jeunes Bord de mer et du président bord si celui-ci est différent.

Les chèques (inscriptions – Hébergements - prestations complémentaires) seront déposés en banque deux mois maximum avant la date du

Championnat de France.

ORGANISATION :

L'organisateur prendra toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité, la surveillance et le respect des règlements.

Chaque fois qu'il sera possible, il sera délimité une " Zone Pêcheurs " à l'intérieur de laquelle seule la présence des compétiteurs sera acceptée avec accès toléré pour les membres de l'organisation, de la Commission Nationale " Jeunes " et d'un capitaine agréé de chaque Club participant (par tranche de 5 participants par Club et par zone). L'organisateur devra prévoir une marque d'identification de ces capitaines.

Les Commissaires auront en charge le bon déroulement des épreuves (contrôle et pointage des prises, respect du règlement fédéral etc..). Ils seront identifiables par une tenue ou une marque identique remarquable.

Ils devront posséder la licence fédérale de l'année en cours et seront sous l'autorité du juge arbitre faisant partie du jury.

Il est fortement recommandé la présence d'un Commissaire par tranche de 7 pêcheurs maximum.

Prévoir une réunion des Commissaires au cours de laquelle une information complète sur le règlement fédéral et le déroulement des épreuves leur sera dispensée.

Prévoir des règles de mesure des poissons (avec l'indication des tailles légales locales) ainsi que des crayons à bille pour les fiches de pointage (crayons bois prohibés)

Pour la réalisation des sacs commissaires, des étiquettes commissaires et des postes de pêche respecter les fiches fédérales correspondantes.

TIRAGE AU SORT :

Dans les dossiers d'inscriptions, l'organisateur devra préciser l'emplacement des 2 secteurs de pêche et définir les emplacements exacts du début de ceux-ci. Chaque secteur doit être séparé par une zone neutralisée de 100 mètres minimum.

Le tirage au sort est effectué par le responsable bord.

Pour l'organisation du tirage au sort respecter la fiche fédérale correspondantes.

PESÉE :

Application du Règlement Fédéral (Chapitre 7 – Art : 12 – 13 – 14)

Les poissons à la pesée seront mesurés et pesés un par un.

Pour l'organisation de la pesée respecter la fiche fédérale correspondante.

RÉCLAMATIONS :

L'application intégrale du règlement fédéral sera de rigueur.

Un jury sera désigné (par la Commission Bord de Mer) avant le début de la compétition. Il sera composé de :

- un membre du Comité Directeur de la Fédération
- trois membres de la Commission Nationale Bord de Mer
- un arbitre fédéral
- un membre du Club organisateur (de préférence son Président)

Ce jury aura pour mission de veiller à, l'application du règlement fédéral, ainsi qu'au contrôle du tirage au sort, des licences, de la pesée et participera à la commission d'examen des éventuelles réclamations.

Les réclamations devront être adressées au Responsable du jury le plus tôt possible après la fin de l'épreuve, au plus tard à la fin de la pesée. Elles seront jugées par le jury après audition d'un responsable du club du réclamant et des intéressés (réclamant – commissaire – etc).

Ce jury sera présidé par le responsable de la Commission Nationale Bord de Mer ou bord de mer jeunes ou par le représentant le plus élevé dans la hiérarchie de la Fédération.

En cas d'égalité de voix au moment de la décision, la voix du Président sera prépondérante.

Les décisions de cette commission seront sans appel.

CLASSEMENT :

Application du Règlement Fédéral (Chapitre 8 – Art : 15)

RÉSULTATS :

Les résultats seront affichés en plusieurs endroits

Résultat 1^{ère} Manche : après le Classement 1^{ère} Manche

Le Classement 2^{ème} Manche ainsi que le Classement général ne seront pas affichés avant la proclamation des résultats.

Un exemplaire des résultats sera donné à chaque club après la cérémonie de clôture du Championnat de France ou au plus tard durant le banquet de clôture.

MÉDAILLES :

12 médailles d'or :

1^{er} toutes catégories (1) – 1^{er} Junior (1) - 1^{er} Cadet (1) - 1^{er} Minime (1)
1^{er} Benjamin (1) - 1^{er} Poussin (1) - 1^{er} Club (3) - 1^{er} Comité (3)

12 médailles d'argent :

2^{ème} toutes catégories (1) – 2^{ème} Junior (1) - 2^{ème} Cadet (1) - 2^{ème} Minime (1)
2^{ème} Benjamin (1) - 2^{ème} Poussin (1) - 2^{ème} Club (3) - 2^{ème} Comité (3)

12 médailles de bronze :

3^{ème} toutes catégories (1) – 3^{ème} Junior (1) - 3^{ème} Cadet (1) - 3^{ème} Minime (1)
3^{ème} Benjamin (1) - 3^{ème} Poussin (1) - 3^{ème} Club (3) - 3^{ème} Comité (3)

CLOTURE :

La clôture du Championnat de France sera prononcée après :

- Appel sur le podium des 5 premiers dans chaque catégorie
- Remise des médailles de la F.F.P.M. aux 3 premiers de chaque Catégorie par un membre de la Fédération.
- Audition de la Marseillaise
- Distribution des autres trophées, coupes, médailles et récompenses.

Pour l'organisation de la cérémonie et pour son déroulement respecter les fiches fédérales correspondantes.

Le Championnat sera suivi éventuellement d'un apéritif d'honneur et d'un repas de clôture.

En cas de banquet de clôture le soir, Il est fortement recommandé qu'il se déroule selon des horaires " normaux " (20 H – 23 H) afin de tenir compte de la fatigue de plusieurs jours de compétition et des impératifs de départ des participants.

Les soussignés :

La Fédération Française des Pêcheurs en Mer
Représentée par Monsieur Patrick MORGA Responsable " Bord de Mer "

Monsieur (Madame).....

Président (e) de.....

Le :.....2010 à :.....

Pour l'Organisateur

Pour la F.F.P.M.